



REMUNERATION JOUR FERIE ET JOUR DE REPOS

Par **ANGEL1958**, le **05/11/2014** à **13:51**

MON JOUR DE REPOS EST LE MARDI ET MARDI PROCHAIN EST LE 11 NOVEMBRE. QUELS SONT MES DROITS ET REMUNERATION

Par **HCavocat**, le **05/11/2014** à **16:17**

Bonjour,

Il convient tout d'abord de vous référer à votre convention collective qui peut prévoir un jour de repos supplémentaire ou une indemnisation si un jour férié chômé tombe un jour de repos.

Sinon, le 11 novembre chômé dans votre entreprise qui tombe sur votre jour habituel de repos ne vous ouvre pas droit à une indemnisation. C'est la faute à pas de chance comme dirait l'autre...